

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2416

Lyon 2e - Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit, consentie par la Ville de Lyon au profit du Ministère de la Défense et relative à la mise à disposition d'un local à usage de bureaux au sein du Centre d'Echanges de Lyon Perrache - EI 02 056

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/2416 - LYON 2E - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT, CONSENTIE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DU MINISTERE DE LA DEFENSE ET RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A USAGE DE BUREAUX AU SEIN DU CENTRE D'ECHANGES DE LYON PERRACHE - EI 02 056 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Centre d'échanges de Perrache, situé cours Verdun à Lyon 2<sup>e</sup>, appartient à la Métropole de Lyon. Par convention en date du 19 avril 1978, des locaux dépendant de ce site ont été affectés à la Ville de Lyon, dont l'un, d'une superficie de 30 m<sup>2</sup>, occupé par le Ministère de la Défense dans le cadre de ses missions.

Par acte en date du 11 mars 1999, la Ville de Lyon a autorisé la mise à disposition à titre gratuit desdits locaux en vertu des objectifs poursuivis par l'Occupant. Il vous est proposé, aujourd'hui, de procéder au renouvellement de ladite convention dans les mêmes conditions, et pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, sous réserve que les travaux nécessaires à la réhabilitation et à la mise aux normes du local soient effectués par l'Occupant.

Il vous est donc proposé de mettre lesdits locaux à disposition du Ministère de la Défense à titre gratuit -hormis les charges- étant précisé que la valeur locative annuelle desdits locaux s'élève à la somme de 2 000 €, outre charges et taxes.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

**DELIBERE**

1. La convention d'occupation temporaire du domaine public communal à titre gratuit -hormis les charges- susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Ministère de la Défense, concernant la mise à disposition de locaux situés au sein du Centre d'Echanges de Lyon Perrache à Lyon 2<sup>e</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, pour une durée de trois ans, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout acte y afférant.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,  
Nicole GAY